



## Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6905<sup>e</sup>** séance

Mardi 22 janvier 2013, à 15 h 20  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Masood Khan/M. Ahmad . . . . . (Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . . M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . . M <sup>me</sup> King
	Azerbaïdjan . . . . . M. Sharifov
	Chine . . . . . M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . . M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . . M. Iliichev
	France . . . . . M. Araud
	Guatemala . . . . . M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . . M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . . M. Loulichki
	République de Corée . . . . . M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . . M. Nduhungirehe
	Togo . . . . . M. Menan

### Ordre du Jour

La situation au Mali

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-21315 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Mali**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bénin, du Burkina Faso, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Sénégal à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S.E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S.E. M. Thomas Mayr - Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

**M. Feltman** (*parle en anglais*) : Le Conseil se réunit aujourd'hui alors qu'il se peut que la crise au Mali soit arrivée à un tournant décisif. L'offensive militaire lancée pour reprendre le contrôle du nord du Mali est en cours. Le Secrétaire général a félicité la France de sa courageuse décision de déployer des forces pour stopper l'inquiétante avancée des groupes extrémistes vers le sud. Il apprécie vivement les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine et des pays qui fournissent des contingents à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour accélérer son déploiement.

Le Secrétaire général a clairement instruit le système des Nations Unies d'agir au plus vite, conformément aux mandats et aux capacités de l'Organisation, pour régler la crise au Mali dans le cadre de la résolution 2085 (2012).

Je suis heureux d'être en compagnie ici aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, qui travaille sans relâche et en étroite coopération avec les acteurs nationaux et régionaux pour trouver une solution à la situation au Mali.

Tandis que nous cherchons à régler la situation au Mali, n'oublions pas les facteurs profonds qui expliquent l'effondrement soudain, il y a 10 mois, d'une des démocraties les plus souvent citées en modèle de l'Afrique de l'Ouest, et la prise de contrôle de la moitié du pays par des extrémistes. Les solutions ne seront ni simples ni rapides. L'avenir est semé de dangers. Le succès à du rétablissement à long terme par la communauté internationale de la démocratie au Mali et de la reprise durable de son territoire dépendra de sa vision d'ensemble et de la globalité de son intervention. La vigueur des actions militaires doit aller de pair avec une focalisation tout aussi énergique sur les problèmes politiques du Mali. Ces actions doivent être menées dans le plein respect des droits de l'homme et des questions d'ordre humanitaire, et elles doivent s'appuyer sur des stratégies axées sur les nombreuses menaces transnationales qui se conjuguent pour engendrer l'extrémisme et affaiblir la bonne gouvernance, non seulement au Mali, mais dans l'ensemble du Sahel.

Comme les membres du Conseil le savent, la dynamique dans le nord du Mali a subi ces derniers jours, une transformation spectaculaire. La chute de Konna le 10 janvier, dans le cadre d'une tentative apparente de la part des extrémistes de se diriger vers Bamako, au sud, a eu pour conséquences de galvaniser les préoccupations du Mali et de ses amis et d'accélérer l'intervention régionale et internationale.

Les groupes armés qui occupent le nord du Mali ont démontré qu'ils avaient de puissantes capacités; ils sont mieux formés et mieux équipés que ce que l'on avait cru dans un premier temps. On l'a vu le 14 janvier, lorsque des forces radicales ont ouvert un nouveau front à Diabaly, à 350 kilomètres seulement de Bamako. La progression des groupes armés extrémistes dans l'est du Mali a été repoussée avec succès et les combattants auraient apparemment fui de ces régions. Il semble toutefois que dans l'ouest, des éléments armés se seraient rapprochés de la frontière mauritanienne. Entre-temps, les derniers rapports indiquent que les villes de Konna et de Diabaly sont désormais contrôlées par l'armée malienne.

Selon des sources militaires à Bamako, les extrémistes, lorsqu'ils ont décidé de reprendre les hostilités, avaient l'intention de s'emparer de Bamako, et les risques d'infiltration et de nouvelles attaques par ces groupes contre des villes du sud, restent élevés.

S'agissant de l'évolution de la situation dans la sous-région, relativement au Mali, le 20 janvier, des contingents nigériens en route vers le Mali ont été attaqués dans le nord du Nigéria par Boko Haram, et trois soldats ont été tués. Les États Membres ayant accès à des renseignements et à d'autres rapports qui ne nous sont pas disponibles auraient peut-être des informations supplémentaires sur la situation au Mali et dans la région, et nous apprécierions de recevoir toute information susceptible de nous être communiquée.

Le 19 janvier, la CEDEAO a tenu à Abidjan un sommet extraordinaire qui a examiné les derniers événements au Mali, notamment les modalités d'un déploiement accéléré de forces africaines. Le sommet a approuvé la nomination du commandement militaire de la MISMA, appelé tous les pays fournisseurs de contingents à mettre immédiatement leurs troupes à disposition, et autorisé les contingents de la MISMA à mener des opérations avec leurs unités. Le sommet a appelé l'ONU à fournir un appui financier et logistique au déploiement de la MISMA. Il a également appelé le Gouvernement malien, l'Union africaine et la CEDEAO à établir un quartier général opérationnel pour la MISMA afin de faciliter la coordination et le déploiement, et à créer un mécanisme de coordination conjoint sur la résolution 2085 (2012) afin de faciliter la tenue de consultations périodiques sur la direction politique, la mobilisation des ressources et le décaissement, ainsi que sur l'établissement des rapports, le suivi et l'évaluation.

Le déploiement des contingents de la MISMA et des officiers d'état-major du quartier général a commencé le 18 janvier. Au 20 janvier, 855 soldats du Bénin, du Nigéria, du Sénégal et du Togo avaient été déployés, ainsi qu'un bataillon nigérien complet le long de la frontière avec le Mali. Les acteurs clés à Bamako conviennent généralement que les effectifs envisagés pour la MISMA – 3 300 personnes – doivent être renforcés pour que la Mission puisse mener une offensive efficace et améliorer la protection de la force.

Le déploiement du Commandant de la force et l'établissement d'un quartier général de la force ont posé les conditions de la planification, assurée par des planificateurs fournis par les partenaires internationaux. Le processus de planification est également l'occasion de

revoir et de réviser, le cas échéant, les besoins militaires de la MISMA, ses structures de commandement et de contrôle, ses mécanismes de liaisons et les autres questions importantes.

Le 21 janvier, le Président de la Commission de la CEDEAO et le Président du Comité des chefs d'état major des armées de la CEDEAO se sont rendus à Bamako. Ils ont rencontré le Commandant de la force de la MISMA et d'autres officiers, et ont rendu visite aux contingents de la MISMA déjà sur le terrain, ainsi qu'aux forces françaises. Ils se sont également réunis avec des officiers supérieurs tchadiens pour examiner la question du déploiement de 2 000 soldats tchadiens et leur coordination avec la MISMA.

Les contingents de la MISMA ayant été déployés de manière accélérée, il faut leur fournir d'urgence un matériel critique et leur assurer un appui logistique et autre. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 2085 (2012), l'ONU aide le quartier général de la MISMA à planifier ses activités, en évaluant notamment l'équipement de ses unités et son état de préparation opérationnelle. À l'heure actuelle, la MISMA souffre de déficits critiques, notamment en matière de capacités de communication, de mobilité aérienne et de moyens médicaux. Par ailleurs, les contingents déployés ne devraient avoir qu'une autonomie limitée de capacités. Les forces de défense et de sécurité du Mali souffrent également de déficits de capacités qui doivent être comblés sans retard.

L'Union africaine et la CEDEAO mettent la dernière touche à une liste complète des besoins prioritaires, tandis que le Ministère malien de la défense a indiqué qu'une liste complète des besoins des forces de défense et de sécurité du Mali a été soumise au Président par intérim, M. Traoré. Ceci informera la conférence des donateurs que l'Union africaine tiendra à Addis-Abeba le 29 janvier.

Nouveau fait positif, le 17 janvier, l'Union européenne a créé une mission commune de sécurité et de défense, placée sous le commandement du général de brigade français François Lecointre. Cette mission, qui devrait être sur le terrain à la mi-février, aidera à la formation et à la réorganisation des forces armées maliennes. Elle ne participera pas à des opérations de combat.

Comme il le dit dans la lettre qu'il a adressée au Conseil de sécurité, le Secrétaire général est fermement déterminé à mobiliser les moyens dont

disposent l'ONU, tels qu'autorisés par le Conseil de sécurité, pour contribuer à régler la crise au Mali, et à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2085 (2012). Dans sa lettre, il soumet plusieurs options à l'examen du Conseil de sécurité et il soulève également plusieurs préoccupations relatives aux capacités, aux droits de l'homme et à la sûreté et à la sécurité du personnel et des locaux de l'ONU. Le Secrétaire général ne doute pas que dans l'exercice de leur responsabilité d'envisager voire d'autoriser le recours aux moyens de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité examineront attentivement ses propositions mais également les inquiétudes qu'il a exprimées. Les options qu'il propose dans sa lettre sont les suivantes.

L'une des options consisterait à fournir l'ensemble du soutien logistique à la MISMA par des voies bilatérales. Cette option pourrait être financée dans un cadre bilatéral, par le biais d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ou grâce aux contributions mises en recouvrement par l'ONU auprès des États Membres.

La deuxième option serait que l'ONU fournisse un soutien logistique à la MISMA du début à la fin des opérations. Compte tenu du fait que l'élaboration du principe directeur des opérations de la MISMA n'est toujours pas terminée, il n'est pour l'instant pas possible de faire des prévisions détaillées concernant ce type de soutien. Toutefois, à la demande du Conseil, le Secrétariat a continué de se pencher sur la planification du dispositif de soutien logistique. Les éléments de cet éventuel soutien de l'ONU à la MISMA sont décrits dans l'annexe à la lettre adressée par le Secrétaire général au Conseil. Cette option serait financée par des contributions des États Membres.

La troisième option consisterait à demander aux partenaires bilatéraux de fournir un soutien logistique à la MISMA au cours de la phase des combats et à l'ONU de lui apporter son aide lors du déploiement et de la phase de stabilisation. Cette option réduirait notablement les risques pour l'Organisation et le personnel des Nations Unies qui vont de pair avec la deuxième option.

Dans l'intervalle, l'équipe de démarrage chargée de mettre en place la présence pluridisciplinaire des Nations Unies au Mali est arrivée ce week-end à Bamako et a pris contact avec les parties prenantes pour poursuivre les discussions relatives à la mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 2085 (2012), y compris en ce qui concerne le processus politique et la sécurité. Le chef de l'équipe des Nations Unies, M. João

Honwana, est déjà sur place et a entamé les discussions sur l'élaboration d'une feuille de route pour la transition, y compris la réconciliation, avec les partenaires maliens.

Au cours de ses rencontres avec les autorités maliennes, il a insisté sur la nécessité que le volet politique et le volet militaire aillent de pair, et sur l'importance pour les autorités maliennes d'avoir une idée claire de ce qui doit être fait, afin de pouvoir rallier l'appui international et de pouvoir faire avancer le processus de transition. Il a également souligné qu'il fallait attirer l'attention sur le risque de voir apparaître des tensions ethniques au Mali et sur la possibilité de représailles. Sur ce point, je rappelle que le bureau multidisciplinaire qui a été mis en place comprend des spécialistes des droits de l'homme.

Le Gouvernement malien a pleinement convenu de la nécessité que le processus politique et le processus militaire avancent de façon concomitante et il a informé l'équipe des Nations Unies qu'il s'employait à tenir rapidement de vastes consultations sur la feuille de route pour la transition avec des acteurs civils et politiques clefs, avant de présenter cette feuille de route à l'Assemblée nationale pour approbation d'ici deux à trois semaines. Le Gouvernement malien a également confirmé une nouvelle fois qu'il souhaitait que la présence des Nations Unies à Bamako soit restreinte et discrète et qu'il voulait y trouver des interlocuteurs auprès desquels il puisse bénéficier d'échanges francs et de conseils fiables. Les autorités ont aussi indiqué que le Mali avait besoin d'un processus de réconciliation plus vaste, qui ne pourra être mené qu'une fois que l'autorité et le contrôle de l'État auront été rétablis dans le nord du pays. En ce qui concerne les élections, un élément essentiel du processus politique, les responsables maliens ont estimé qu'elles ne pourront avoir lieu qu'une fois que le Gouvernement aura récupéré le contrôle des zones clefs du nord du pays.

Saïd Djinnit, le Représentant spécial du Secrétaire général, a lui aussi poursuivi ses contacts avec les acteurs nationaux et régionaux dans le but de mobiliser l'appui à la mise en œuvre de la résolution 2085 (2012). Le 17 janvier, il a rencontré le Président Dioncounda Traoré à Bamako et a insisté sur l'importance du processus politique. Le 18 janvier, il a assisté à la réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO organisée à Abidjan, et le 19 janvier, il a participé au Sommet des chefs d'État de la CEDEAO. À cette occasion, il a fourni des précisions sur le rôle de l'ONU à l'appui du déploiement immédiat de la

MISMA, suite à une demande formulée par le Président de la Commission de la CEDEAO dans une lettre en date du 17 janvier adressée au Secrétaire général.

Il y a de vives inquiétudes quant au bien-être des populations du nord du pays, où le taux de malnutrition atteignait déjà le seuil d'urgence avant la reprise du conflit. L'insécurité a forcé de nombreux acteurs humanitaires à réduire leur présence déjà limitée, voire dans certains cas à évacuer des zones. Les quelques organisations non gouvernementales (ONG) toujours présentes dans le nord du Mali mettent en garde contre l'isolement grandissant de cette partie du pays, les grands axes routiers reliant le sud à l'Algérie étant désormais coupés. Cet isolement aggrave la pénurie de denrées alimentaires et d'autres produits de base, tandis que le manque de carburant a d'ores et déjà un impact sur le fonctionnement des hôpitaux et des systèmes urbains d'approvisionnement en eau.

Malgré ces conditions difficiles, l'ONU et ses partenaires s'emploient à parer aux besoins les plus pressants. Des distributions de nourriture par le Programme alimentaire mondial (PAM) sont organisées pour 12 000 personnes déplacées à Bamako. L'UNICEF travaille avec des ONG partenaires pour fournir et distribuer des pastilles pour purifier l'eau à Gao après que le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest a saisi le carburant utilisé pour faire fonctionner les réseaux d'adduction d'eau potable. Le PAM s'apprête également à acheminer, dès que cela sera possible, de la nourriture dans les trois régions septentrionales autour de Tombouctou, Gao et Kidal. Il fournira également une aide alimentaire à 22 000 déplacés dans la région de Mopti et à 32 000 autres dans la région de Ségou.

Les inquiétudes se multiplient également concernant la protection des populations, puisque des rapports font état de campagnes de représailles contre des populations civiles touaregs et arabes et que des informations selon lesquelles des enfants seraient recrutés comme soldats et la violence sexuelle serait employée comme arme de guerre continuent de nous parvenir. Ce faisant, le 16 janvier, la Cour pénale internationale a annoncé qu'elle ouvrait une enquête sur les crimes de guerre qui auraient été commis sur le territoire malien depuis janvier 2012.

La situation souligne la nécessité de faire en sorte que les parties au conflit ne s'en prennent pas aux civils et respectent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et facilitent notamment le passage sans délai et sans entrave des

articles, équipements et personnels de secours. À cet égard, la politique de diligence des Nations Unies en matière de droits de l'homme s'applique à toute forme de soutien que l'ONU peut apporter à une opération militaire. Cette politique définit un ensemble de principes à suivre pour les entités du système qui envisagent de fournir ou fournissent un appui à des forces de sécurité n'appartenant pas aux Nations Unies. Entre autres éléments clefs, elle impose la réalisation d'une évaluation des risques, la transparence de la part des entités bénéficiaires et un cadre de mise en œuvre efficace.

Depuis 10 mois maintenant, le monde est avec effroi le témoin des actes d'une brutalité inqualifiable que des extrémistes et des terroristes armés commettent contre les populations du nord du Mali. Les amis du peuple malien dans la région et au-delà ont été choqués par l'effondrement soudain de l'ordre constitutionnel au Mali et par la menace pesant sur l'intégrité territoriale et l'unité du Mali, qui vient d'exacerber une situation humanitaire déjà désastreuse. Le Conseil, de concert avec les organisations régionales et sous-régionales, a examiné la meilleure façon d'aider le peuple malien à s'attaquer à tous les défis graves auxquels il est confronté sur le plan politique et humanitaire ainsi que dans les domaines de la sécurité et des droits de l'homme. Comme nous l'avons déjà dit, il faut aborder les problèmes du Mali dans le contexte de l'ensemble de la région du Sahel. En effet, nous ne pouvons espérer régler la crise qui frappe le Sahel sans chercher à améliorer en même temps la situation au Mali, étant donné le risque de contagion – comme c'est déjà le cas – dans les pays voisins.

Ces dernières semaines, par leurs actions, les dirigeants africains et internationaux, y compris les membres du Conseil, ont démontré leur détermination à aider les institutions et le peuple maliens. Nous nous félicitons que les membres du Conseil, parlant d'une seule voix, et d'autres ont clairement signalé qu'il fallait s'occuper simultanément des volets militaire et politique, tout en accordant une attention particulière à la situation humanitaire et aux droits de l'homme.

Nous partageons pleinement l'avis selon lequel les opérations militaires en cours doivent s'inscrire dans le cadre d'un processus politique visant à assurer une paix durable, la stabilité et la réconciliation nationale. De même, ces opérations militaires devraient permettre de créer les conditions politiques nécessaires à des négociations entre le Gouvernement et les groupes

qui ont renoncé à la violence et se sont dissociés des réseaux terroristes. L'ONU continuera d'insister auprès des dirigeants maliens sur la nécessité d'adopter rapidement une feuille de route pour la transition afin de rétablir l'ordre constitutionnel de manière efficace. Nous invitons instamment d'autres parties à relayer ce message, car le recours à une approche exclusivement militaire ne permettra pas de trouver une solution durable au Mali.

Le Secrétaire général et d'autres hauts responsables seront à Addis-Abeba en fin de semaine, à l'occasion du Sommet de l'Union africaine. Ce sommet offrira une nouvelle occasion aux fonctionnaires des Nations Unies de discuter avec leurs partenaires africains et internationaux des moyens par lesquels ils peuvent, ensemble, aider le peuple malien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Daou** (Mali) : Monsieur le Président, la délégation malienne se réjouit de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de janvier et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Elle tient à rendre un vibrant hommage à votre grand pays, le Pakistan, pour sa contribution inestimable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Par la même occasion, ma délégation voudrait remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur engagement solidaire aux côtés du peuple et du Gouvernement maliens en cette période difficile.

Le 20 janvier 2012, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2085 (2012), par laquelle il autorise, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le déploiement, au Mali, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour aider les forces de défense et de sécurité maliennes à libérer les régions septentrionales du territoire national contrôlées par des groupes terroristes et extrémistes – Al-Qaida au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, Ansar Dine et leurs alliés.

À cette occasion, le Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale avait réitéré l'engagement du Gouvernement malien à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et à s'acquitter

de ses obligations découlant de ladite résolution, y compris, la poursuite, sous l'égide du médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des discussions avec les groupes rebelles maliens qui s'engageraient à rompre tout lien avec les terroristes et à reconnaître la souveraineté et l'intégrité du territoire national de même que la forme républicaine et la laïcité de l'État malien.

Foulant aux pieds l'esprit et la lettre de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité et au mépris du droit international, de l'état de droit et des droits fondamentaux de l'homme, les groupes terroristes et extrémistes, ainsi que les mouvements irrédentistes et les réseaux criminels continuent de défier la communauté internationale. Le Président par intérim de la République du Mali, M. Dioncounda Traoré, dans son discours à la nation malienne, le 12 janvier dernier, soulignait opportunément :

« Ceux qui occupent les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et qui infligent les pires souffrances aux populations de ces localités sont restés sourds à nos offres de dialogue. Ils veulent étendre leur projet criminel à l'ensemble de notre pays. Et c'est ce qu'ils viennent de prouver en s'attaquant aux positions défendues par nos forces de défense et de sécurité dans le secteur de Konna, dans la région de Mopti. »

C'est dire que les plus hautes autorités maliennes n'ont cessé de préconiser un règlement politique et de déployer des efforts soutenus pour parvenir à une paix durable. Malheureusement, mûs par la haine et l'obscurantisme, les jihadistes et les criminels de tous bords ont opté pour l'agression armée, la conquête de nouveaux territoires, la politique de la terre brûlée et de l'asservissement afin d'assouvir leurs tristes desseins.

Face à cette situation critique, le Président de la République par intérim a lancé un appel à la mobilisation générale et décrété l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national. De même, le Président de la République et Chef de l'État, en sa qualité de chef suprême des armées, en accord avec la CEDEAO, a sollicité et obtenu, dans le cadre de la légalité internationale, le soutien militaire de la France pour freiner l'avancée des terroristes qui menaçait non seulement le Mali mais également les autres pays de la région sahélo-saharienne.

Je voudrais, au nom de Gouvernement malien, rendre un vibrant hommage à la France, à son peuple

et à son Président, M. François Hollande, qui, prenant la mesure de la menace que représente l'avancée des groupes terroristes vers le sud du pays, a aussitôt donné une suite favorable à la demande du Président malien, permettant de sauver le Mali en tant qu'État et de redonner espoir au peuple malien et à son armée.

Aujourd'hui, la classe politique malienne, la société civile, les leaders communautaires et religieux, la jeunesse malienne – tous, conscients de la gravité de la situation et déterminés à consentir le sacrifice ultime pour défendre leur patrie, ont constitué une union sacrée autour du Président et des institutions de la République pour soutenir l'armée malienne dans la lutte contre les terroristes, les rebelles et les narcotrafiquants.

Au moment même où se réunit le Conseil de sécurité, des combats se poursuivent sur divers fronts. Ensemble, l'armée malienne et les forces françaises continuent leur progression.

Le sacrifice du pilote d'hélicoptère, le lieutenant Damien Boiteux, tombé au champ d'honneur au premier jour de l'offensive française contre les jihadistes dans le secteur de Konna, n'aura pas été vain. Le Mali salue la mémoire de ce valeureux combattant et de tous les martyrs de l'armée malienne qui ont versé leur sang pour que triomphent les valeurs sacrées de la dignité humaine et de la liberté ainsi que les droits de l'homme. Nos pensées vont également aux populations opprimées des régions du nord, aux centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés vivant dans les pays voisins. L'heure de la libération de la région septentrionale du Mali a sonné. Les villes de Konna, de Diabaly et de Douentza ont été reprises et sont entièrement sous le contrôle de l'armée malienne, appuyée par les forces françaises.

Tout en félicitant le Conseil pour son adhésion unanime et son soutien à l'action de la France au Mali, je voudrais, au nom du Gouvernement malien, lancer un appel solennel à la communauté internationale, à tous les pays amis et à tous les partenaires pour qu'ils contribuent aux efforts de mobilisation des ressources financières en vue d'accélérer le déploiement de la force internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

Comme vient de l'évoquer le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, un sommet extraordinaire de la CEDEAO, élargi à plusieurs pays et organisations, s'est tenu le 19 janvier 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le déploiement de

la MISMA. Mon collègue l'Ambassadeur Youssouf Bamba, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU, qui représente le Président en exercice de la CEDEAO en informera le Conseil tout à l'heure et lui donnera les conclusions de ce sommet.

Je voudrais pour ma part exprimer ici toute la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens à la CEDEAO et saluer la promptitude avec laquelle les pays membres de cette organisation ainsi que le Tchad ont commencé à positionner leurs troupes en vue de leur déploiement imminent au Mali. Tous ces pays ont déjà dépêché des éléments précurseurs pour préparer le déploiement de leurs contingents dans les jours à venir.

Au regard de ce déploiement accéléré de la MISMA et face aux difficultés de tous ordres que rencontrent les pays fournisseurs de contingents, je voudrais insister une fois de plus sur l'urgence qu'il y a à apporter un soutien logistique international à la MISMA. À cet égard, il me plaît de relayer ici l'appel adressé à l'ONU par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO pour fournir immédiatement l'appui logistique et financier nécessaire au déploiement de la MISMA. Je voudrais également inviter la communauté internationale à participer massivement à la conférence des donateurs pour la mobilisation des ressources financières, logistiques et matérielles en vue du déploiement de la MISMA. Cette mobilisation générale, le 29 janvier 2013 à Addis-Abeba avec, nous l'espérons vivement, la présence du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, montrera encore une fois que ce qui se joue au Mali n'est rien d'autre que la défense de la liberté et de la démocratie.

L'intervention militaire au Mali pour combattre les groupes terroristes et jihadistes, nous le savons, doit encourager le processus politique de normalisation. Il me plaît de rappeler que le Gouvernement malien travaille activement à la réalisation concomitante des deux objectifs majeurs de la transition, à savoir le recouvrement de l'intégrité territoriale et l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles pour mettre fin à la transition et doter le pays d'institutions légitimes, conformément à l'esprit de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité.

À cet égard, une réunion du Gouvernement malien avec les partenaires techniques et financiers s'est tenue hier, le 21 janvier 2013, pour examiner les recommandations et conclusions de la mission pluridisciplinaire de l'ONU d'évaluation des besoins en

matière électorale, qui s'est rendue au Mali du 13 au 30 novembre 2012.

Pour conclure, je voudrais exprimer la gratitude des autorités maliennes à la CEDEAO, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à l'ONU, à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux pays voisins et à tous les pays de la région pour leur accompagnement solidaire dans cette épreuve difficile que traverse mon pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. António** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, à l'aube d'une nouvelle année. Je tiens aussi à vous adresser, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, les remerciements de la Commission de l'Union africaine pour cette occasion de contribuer à cet exposé important et opportun sur la situation au Mali. Nous ne doutons pas que les discussions d'aujourd'hui donneront un coup de fouet aux réunions de haut niveau qui se tiendront en marge du sommet de l'Union africaine, y compris la conférence des donateurs prévue le 29 janvier.

*(l'orateur poursuit en français)*

Avant d'aborder la situation au Mali, je me permets de m'acquitter d'un douloureux devoir et de présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'à tous les gouvernements et peuples dont des citoyens ont été victimes de l'acte barbare commis par des terroristes lors de la prise d'otages à In Amenas. La Présidente de la Commission de l'Union africaine a condamné dans les termes les plus fermes cet acte odieux dans un communiqué qui a été publié à Addis-Abeba.

*(l'orateur reprend en anglais)*

S'agissant de la situation au Mali, suite à l'adoption de la résolution 2085 (2012), le 20 décembre 2012, la Commission de l'Union africaine a axé ses efforts sur la création des conditions politiques nécessaires, aussi bien au Mali que dans la région, à l'application effective de cette résolution, en consultation et en coordination étroites avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les autorités maliennes

et l'ONU, conformément au concept stratégique pour le règlement de la crise au Mali.

Les nouvelles attaques perpétrées au début du mois par des groupes terroristes et criminels armés dans le nord du Mali, qui ont abouti à la prise de la ville de Konna suivie d'une progression en direction de Sévaré, ont clairement montré que la situation en matière de sécurité au Mali se détériorait rapidement. Ces attaques, outre qu'elles ont eu des répercussions importantes sur l'intégrité territoriale du Mali et sur les pays de la région, ont représenté une menace potentielle pour la sécurité de l'Afrique et du monde entier.

Ces faits soulignent qu'il est urgent d'accélérer le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), autorisée par le Conseil au titre de sa résolution 2085 (2012). Cette nouvelle situation donne un poids supplémentaire à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/894) selon laquelle la Mission internationale de soutien au Mali et les forces maliennes auront besoin des capacités nécessaires pour mener des opérations contre les groupes terroristes et les groupes affiliés dans le nord du Mali. Cela exigera que les partenaires internationaux fournissent au moment voulu un appui conséquent et bien coordonné, qui englobe notamment la fourniture de matériel général et spécialisé, l'appui logistique et le financement. Nous avons donc pris bonne note des informations présentées par le Secrétaire général durant son exposé de ce matin en ce qui concerne la lettre qu'il a transmise au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2085 (2012), qui contient des options en vue de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien logistique financé par l'ONU à l'appui de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Nous attendons de voir quelle sera la réaction du Conseil, compte tenu des préoccupations africaines soulignées par M. Feltman, que nous remercions de son exposé très détaillé.

De son côté, l'Union africaine, par le biais de la Présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, a fermement condamné les nouvelles attaques perpétrées par des groupes terroristes et criminels armés dans le nord du Mali et a appelé tous les États membres de l'Union africaine à fournir l'appui logistique, financier et au renforcement des capacités nécessaire aux forces de défense et de sécurité maliennes, conformément aux décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.



Nous remercions les États membres de l'Union africaine qui ont à ce jour promis de mettre des contingents à disposition de la MISMA et ceux qui envisagent de le faire, ainsi que les autres partenaires qui fournissent un appui logistique et financier. Dans la déclaration à la presse qu'il a publiée le 14 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a remercié la France de l'assistance fournie à la demande des autorités maliennes et dans le cadre établi par la résolution 2085 (2012).

La Commission de l'Union africaine et la CEDEAO ont tenu une réunion de coordination le 16 janvier à Addis-Abeba pour tenter d'accélérer le déploiement de la MISMA et d'aider le Mali à rétablir son unité nationale et son intégrité territoriale et pour faciliter le rétablissement véritable de l'ordre constitutionnel dans le pays. Les délibérations ont porté sur les domaines suivants : modalités d'accélération de la mise en œuvre effective de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité; questions relatives au commandement et au contrôle de la MISMA, notamment en vue de déterminer la meilleure manière d'accélérer l'opérationnalisation et d'améliorer le commandement et le contrôle de la Mission sur la base du concept d'opérations harmonisé conjoint CEDEAO-UA et des pratiques optimales issues des récentes opérations dirigées par l'UA; et enfin, constitution et financement de la force.

Les participants à la réunion ont décidé de créer au siège de l'UA une équipe spéciale intégrée pour le Mali composée d'experts de l'UA, de la CEDEAO et de l'ONU, y compris des représentants d'autres parties prenantes internationales, en vue de fournir des conseils et des directives stratégiques à la MISMA. Ils ont également décidé de fournir à la MISMA des contingents supplémentaires fournis par d'autres États membres de l'UA.

Les participants sont également convenus d'organiser une conférence des donateurs le 29 janvier, comme en a décidé le Conseil de paix et de sécurité de l'UA dans son communiqué du 13 novembre 2012, décision approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2085 (2012) adoptée à la suite du Sommet de l'UA tenu à Addis-Abeba. La Conférence devrait permettre de mobiliser les ressources et l'appui nécessaires à l'intention des forces de défense et de sécurité maliennes et de la MISMA. La Présidente de la Commission de l'UA et le Président de la Commission de la CEDEAO se rencontreront en marge du Sommet de l'UA pour approfondir l'examen des questions relatives

au déploiement de la MISMA et à la mise en œuvre des autres aspects de la résolution 2085 (2012).

Je termine en réitérant l'engagement pris par l'Union africaine et la CEDEAO durant leur réunion de coordination, à savoir qu'elles n'épargneront aucun effort pour déployer et opérationnaliser rapidement la MISMA, mais également pour fournir l'appui nécessaire, en consultation avec l'ONU et d'autres partenaires, au processus visant à rétablir pleinement l'ordre constitutionnel au Mali. Les mesures concrètes mises en place par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO durant le Sommet tenu le 19 janvier à Abidjan ont permis de faire face rapidement à la situation d'urgence dans laquelle se trouve actuellement le Mali.

Nous réaffirmons également que l'UA est pleinement solidaire du Mali et qu'elle appuie pleinement les autorités de transition dans le pays en les personnes du Président Dioncounda Traoré et du Premier Ministre, M. Diango Cissoko.

Enfin, nous prions tous les partenaires de participer activement à la prochaine conférence de donateurs prévue à Addis-Abeba et de contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale proposé. Nous saisissons également cette occasion pour réitérer l'appel lancé par l'Union africaine afin que les efforts déployés en vue de garantir le financement au moyen de contributions mises en recouvrement par l'ONU se poursuivent et s'accélèrent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

**M. Bamba** (Côte d'Ivoire) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, pour son rapport très utile sur la situation actuelle au Mali. Je voudrais également remercier mon frère, l'Ambassadeur Oumar Daou, Représentant permanent du Mali, pour sa présentation, ainsi que l'Ambassadeur Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine, pour sa déclaration, à laquelle la CEDEAO souscrit entièrement.

Avant de poursuivre, à l'instar de l'Ambassadeur Tété António et au nom des 15 États membres de la CEDEAO, je m'incline respectueusement devant la

mémoire des victimes des événements dramatiques qui ont eu lieu en Algérie sur le site gazier d'In Amenas et qui ont fait des victimes de diverses nationalités. Au vu de ce qui s'est passé, le monde entier est encore une fois mis devant la réalité de la brutalité et de la barbarie dont font constamment preuve les terroristes.

Ce triste épisode nous confirme, s'il en était encore besoin, que le terrorisme constitue une menace globale qui appelle un renforcement de la solidarité internationale pour y faire face avec efficacité. Ainsi donc, l'intervention de troupes françaises à la demande des autorités légales du Mali, qui ont aidé l'armée malienne à repousser l'offensive des groupes terroristes, traduit l'urgente nécessité de cette solidarité internationale.

C'est du reste le sens du message émis par le Président en exercice de la CEDEAO, le Président Alassane Ouattara, à la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État de la CEDEAO tenue le 19 janvier à Abidjan, lorsqu'il a déclaré que « L'heure a sonné pour un engagement plus large, pour que se noue une solidarité autour de la France et de l'Afrique ».

C'est le lieu d'exprimer notre sincère gratitude à la France pour son leadership dans la gestion de la crise au Mali, ainsi qu'aux Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Russie, de l'Espagne, et à bien d'autres pays, pour les appuis multiformes qu'ils procurent dans le cadre des opérations en cours au Mali. Nous saluons également l'implication substantielle de l'Union européenne, qui a confirmé au terme de la réunion du 17 janvier son engagement à assurer la formation et la mise à niveau de l'armée malienne. Dans le même registre, nous tenons à remercier les pays voisins de la région du Sahel et ceux du Maghreb pour leur franche collaboration dans ce processus, et nous les invitons à coopérer plus avant à la sécurisation de tout l'espace concerné.

Le sommet de la CEDEAO a pris d'importantes décisions dans le contexte de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité. Ces décisions sont relatives aux modalités concrètes et immédiates en vue d'un déploiement accéléré de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), et ce, au regard de la détérioration de la situation sécuritaire au Mali et dans les pays environnants. À cet égard, comme l'a dit M. Feltman, les nominations du général de division Shehu Usman Abdulkadir, du Nigéria et du général de brigade Yayé Garba, du Niger, respectivement en qualité

de Commandant de la Force et de Commandant adjoint de la MISMA, ont été entérinées.

La création d'un mécanisme conjoint de coordination de la mise en œuvre de la résolution 2085 (2012) par l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO a été décidée à l'effet de faciliter des consultations régulières sur le leadership politique, la mobilisation des ressources, la reddition des comptes ainsi que le contrôle et l'évaluation des dépenses. Il a été également décidé de requérir la fourniture immédiate de l'appui logistique et financier par les Nations Unies pour le déploiement de la MISMA a été requise, et ce, en attendant la décision du Conseil de Sécurité sur le dispositif d'appui logistique prévu par la résolution 2085 (2012), et ceci compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain au Mali qui a nécessité le déploiement accéléré de la MISMA. Le Président de la Commission de la CEDEAO a également été instruit de prendre, en étroite collaboration avec l'Union africaine, toutes les dispositions nécessaires pour la tenue de la conférence des donateurs prévue le 29 janvier pour la mobilisation des ressources financières, logistiques et matérielles en vue du déploiement de la MISMA.

En ce qui concerne la génération des troupes, je voudrais indiquer que les pays suivants de la CEDEAO ont promis des troupes : le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée - Bissau, le Libéria, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, et le Togo. Plusieurs autres pays africains, bien que non membres de la CEDEAO, ont également promis des troupes ou des appuis divers, démontrant ainsi la formidable solidarité du continent africain sur ce dossier. Il s'agit du Tchad, de l'Afrique du Sud, du Rwanda, du Burundi, de la Tanzanie, et cette liste n'est pas exhaustive.

D'un point de vue pratique, je voudrais informer le Conseil que, sur instruction du Président Alassane Ouattara, une mission conduite par le Ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire s'est rendue à Bamako hier à l'effet de soutenir et encourager les troupes de la CEDEAO déployées dans le cadre de la MISMA. La délégation a rendu visite aux troupes françaises, a tenu une séance de travail avec le commandement de la MISMA, et a rencontré les contingents déjà sur place, en l'occurrence ceux du Bénin, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Compte tenu de toutes les annonces faites, le nombre total des effectifs de la MISMA, qui était projeté à 3 300, pourrait être doublé. À ce stade, seulement 946 ont été déployés.

Il ressort également de cette visite le constat de trois difficultés majeures, telles que signalées par M. Feltman. Premièrement, le budget de la MISMA ne peut pas être mis en place étant donné que les contributions attendues ne sont pas encore disponibles. Deuxièmement, l'état-major de la MISMA ne dispose pas des ressources nécessaires pour son bon fonctionnement. Troisièmement, la MISMA ne dispose pas de la logistique nécessaire à son déploiement en dehors de Bamako, alors que les troupes de la MISMA devraient pouvoir être rapidement déployées pour renforcer les troupes maliennes et françaises dans les localités libérées de la présence des terroristes.

Étant donné la gravité de la situation au Mali et dans la sous-région, la CEDEAO appelle, par conséquent, l'attention du Conseil de sécurité sur l'impérieuse nécessité de la mise à disposition de la disposition d'appui logistique et financier d'urgence, tel que demandé par le Président de la Commission de la CEDEAO dans sa correspondance en date du 18 janvier, qui a été transmise par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et publiée comme document du Conseil.

Fort des besoins urgents relevés sur le théâtre des opérations au Mali, l'Union africaine et la CEDEAO, comme précisé dans le communiqué de presse de l'Union africaine en date du 11 janvier, renouvellent leur demande au Conseil de sécurité pour qu'il autorise d'urgence un financement, à travers les contributions des Nations Unies mises en recouvrement, en vue de permettre le déploiement rapide de la MISMA et la conduite efficace des opérations. Pour sa part, la CEDEAO prend des dispositions internes pour apporter sa contribution en vue de faire face à la situation.

Par ailleurs, la CEDEAO invite toutes les bonnes volontés à prendre une part active, et à faire des engagements de contributions lors de la conférence des donateurs, prévue le 29 janvier à Addis-Abeba, pour la mobilisation des ressources financières, logistiques et matérielles indispensables à une accélération du déploiement effectif et efficient de la MISMA. Je voudrais à ce niveau réitérer, au nom du Président en exercice de la CEDEAO, l'appel lancé au Secrétaire général pour qu'il continue de s'engager personnellement en vue de la mise à disposition en urgence du dispositif d'appui logistique et financier de la MISMA. La CEDEAO souhaite par conséquent que le Secrétaire général puisse assister personnellement et coprésider cette conférence des donateurs à Addis-Abeba, compte tenu de l'enjeu de cette réunion pour

le continent africain dans son ensemble. À cet effet, nous sommes convaincus que la présence effective du Secrétaire général à cette importante conférence des donateurs, non seulement en assurera la visibilité mais surtout en garantira la réussite.

Pour finir, comme l'a souligné le Président Alassane Ouattara – Président en exercice de la CEDEAO – au sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu la semaine dernière à Abidjan, l'intervention militaire et le cours actuel des événements nous ont été imposés au moment où tous les efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine étaient tournés vers une solution politique entre les parties maliennes dans le cadre, notamment, des discussions de Ouagadougou et d'Alger et de la résolution 2085 (2012).

La CEDEAO rappelle par conséquent avec force aux autorités de transition du Mali l'exigence de se conformer à la résolution 2085 (2012) et aux décisions pertinentes de la CEDEAO et de l'Union africaine en élaborant la feuille de route de la transition qui va permettre la tenue de l'élection présidentielle dans les délais impartis, avec le soutien de la communauté internationale. À ce sujet, la CEDEAO voudrait rappeler que la cause touareg et la question du nord Mali ne sauraient être portées par des forces terroristes. Il convient donc d'éviter tout amalgame entre Touaregs et narcoterroristes, et d'aborder avec pragmatisme le règlement des causes profondes du conflit. Le Gouvernement malien doit pour cela créer, en collaboration avec la CEDEAO, l'Union africaine, l'ONU et tous les partenaires, les conditions d'un véritable dialogue national avec toutes les composantes de la nation, y compris les représentants des communautés du nord Mali.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

**M. Diallo** (Sénégal) : Je voudrais saluer la tenue de cette séance d'information par le Conseil de sécurité sur la situation tragique que vit le peuple malien. Nous tenons à remercier M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de sa présentation très utile. Nous souhaitons également remercier l'Ambassadeur Oumar Daou, Représentant permanent du Mali, pour les informations complémentaires qu'il a bien voulu porter à l'attention du Conseil.

Ma délégation souhaite endosser pleinement la déclaration qui vient d'être faite au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest (CEDEAO) par l'Ambassadeur Youssoufou Bamba, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire.

Le Mali est victime d'une agression caractérisée qui s'accompagne de violences graves et inacceptables contre ses populations. Ce pays frère qui vit, sans doute, une des périodes les plus sombres de son histoire pourtant glorieuse, souffrira à jamais de la destruction d'une partie de son héritage culturel et religieux par des bandes obscurantistes. Cette entreprise cynique, sournoisement préparée sous le couvert de la religion, porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité de toute la région ouest-africaine, et au-delà, du monde entier.

Aux fins d'appréhender l'extravagance et l'ignominie de l'entreprise qui se trame en filigrane dans cette région, j'invite chaque Membre de l'Organisation, notamment de cet organe, à porter un regard attentif sur la pluralité des groupes islamistes impliqués dans cette guerre au Mali. C'est en effet près d'une dizaine de groupes qui sévissent en toute impunité dans cette zone, avec le souhait de faire du Mali la plaque tournante du narcoterrorisme et de toutes les contrebandes en Afrique et au-delà.

C'est dans cet esprit qu'il faut entrevoir et saluer l'intervention immédiate d'un allié historique, la France, à la demande du Mali et avec la caution des pays de la sous-région, pour arrêter et neutraliser l'offensive des jihadistes en direction des grands centres urbains du pays. Alors que l'intervention française a déjà permis à l'armée malienne de retrouver les villes de Konna et de Diabaly, ce déploiement des troupes africaines, réaffirmé lors du dernier Sommet de la CEDEAO, contribuera assurément à accélérer le rythme des opérations pour une reconquête du nord du Mali.

C'est d'ailleurs le moment de saluer la décision prise par le Tchad, pays frère, qui, bien que n'étant pas membre de la CEDEAO, a tenu à partager ce lourd fardeau avec l'envoi d'un grand contingent, preuve irréfutable de l'élan de solidarité internationale manifestée en faveur de cette croisade contre le terrorisme international.

En ce qui la concerne, la CEDEAO a déjà déployé des centaines d'éléments précurseurs qui seront rejoints par d'autres pour compléter ce qui devra constituer la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), dont on prévoit qu'elle dépasse les 5 000 hommes.

Fidèle à ses idéaux de solidarité régionale, et en vertu de ses liens historiques, culturels et politiques

avec le Mali, le Sénégal déploiera un contingent fort de 500 hommes composé d'un état-major, d'une batterie d'artillerie, d'une compagnie du génie, d'une compagnie de commandement, d'appui et de services ainsi que d'une compagnie motorisée. De même, au titre de sa participation à la MISMA, le Sénégal assurera la charge de neuf postes d'état-major, dont sept sont déjà sur place à Bamako. C'est ainsi qu'un premier groupe précurseur a été envoyé sur le terrain le 20 janvier, avant-hier, à l'effet de préparer l'arrivée du reste du contingent.

Depuis le début de la crise au Mali, le Conseil a fait preuve d'une louable volonté de lui trouver les solutions idoines. En témoignent ses nombreuses déclarations et résolutions dont la plus récente, la résolution 2085 (2012) du 20 décembre 2012 autorisant le déploiement d'une force militaire sous commandement africain. Mon pays se réjouit de l'attitude positive de tous les membres du Conseil devant les risques liés à la menace terroriste.

Aussi, voudrais-je saisir l'occasion que m'offre la présente séance pour inviter tous les pays épris de paix et longtemps motivés à enrayer la menace terroriste, à soutenir, financer et armer les troupes africaines engagées dans ce théâtre d'opérations. Dans cette perspective, la conférence des donateurs pour le Mali, prévue le 29 janvier 2013 à Addis-Abeba, sera assurément un tournant décisif pour mesurer la détermination de la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau.

Je souhaiterais, pour conclure, souligner que la gravité de la situation au Mali requiert, sinon exige, une réaction à l'aune de la menace qui plane sur une région déjà instable. Le succès de cette force internationale reste grandement tributaire du soutien que la communauté internationale, unie et déterminée, manifesterà à l'endroit du peuple malien pour que triomphent les idéaux de paix, de liberté et de justice à travers le monde.

La prise d'otages intervenue récemment dans un site gazier algérien à la frontière avec la Libye illustre éloquemment les effets collatéraux de cette volonté de faire de la région sahélo-saharienne le nouveau sanctuaire du terrorisme international. Si nous laissons faire, aucun pays, aucune région, aucun continent, n'en sera épargné.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

**M. Allam-mi** (Tchad) : La délégation tchadienne vous remercie, Monsieur le Président, et vous exprime

ses félicitations pour avoir, en urgence, choisi de mettre à l'ordre du jour du Conseil la situation au Mali, ce qui démontre s'il en était besoin, que votre pays est attaché à faire face à toutes les situations de maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde, ce dont mon pays se félicite.

Les terroristes ont voulu prendre de court la communauté internationale en vue de contrôler tout le Mali et de le transformer en une véritable et solide base arrière de leurs opérations dans la sous-région et le reste du monde. Cela était prévisible, et très tôt, en tout cas pour le Tchad, nous avons été parmi les pays qui ont mis l'accent sur l'urgente nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures appropriées pour éradiquer le mal avant qu'il ne se développe au Sahel et au-delà.

Il était évident qu'il s'agissait d'une situation qui menace gravement la paix et la sécurité non seulement du Mali et de la sous-région, mais aussi du monde. Ne pas agir vite, c'était laisser libre cours à l'extension des menaces du terrorisme, de l'obscurantisme et du grand banditisme. La communauté internationale se devait d'agir pour garantir la sécurité collective menacée quotidiennement par ces fléaux, dont le Mali est l'un des principaux foyers.

C'est pourquoi le Président de la République du Tchad, S. E. M. Idriss Déby Itno, n'a pas hésité à féliciter la France pour la promptitude avec laquelle elle a répondu à l'appel du Président malien pour stopper la progression plus au sud des terroristes et autres alliés objectifs. En outre, il a appelé les États africains et toute la communauté internationale à soutenir l'action—que l'on pourrait qualifier de salvatrice—de l'armée française.

Car la situation nouvelle intervenue au Mali du fait de l'initiative des terroristes d'étendre leur occupation au sud du Mali, place l'action française dans un cas de force majeure, et ce, dans le contexte de la résolution 2085 (2012), en vue de créer, bien sûr, les conditions pour accélérer la mise en place de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), et aussi d'aboutir à un règlement politique de la crise.

C'est dans ce même contexte que mon pays a décidé d'envoyer au Mali un contingent militaire de 2 000 hommes, composé d'un régiment d'infanterie et de deux bataillons d'appui. Le Tchad a répondu à une demande du Chef de l'État malien, M. Dioncounda Traoré, datée

du 14 janvier 2013, ainsi qu'aux appels lancés par l'Union africaine, confirmés par une lettre du 16 janvier du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et ce, conformément à la résolution 2085 (2012). Cette décision du Gouvernement tchadien a reçu le soutien unanime de l'Assemblée nationale tchadienne, opposition et majorité comprises.

Ma délégation se félicite du soutien unanime que les États membres du Conseil ont apporté à la France et aux Africains qui se sont mobilisés derrière le Mali dans ces circonstances difficiles. Ce soutien diplomatique doit se poursuivre et se consolider sans aucune faille pouvant être exploitée par les terroristes aux abois. En outre, sur le plan pratique, nous exhortons la communauté internationale dans son ensemble, notamment les Nations Unies, à apporter en urgence aux troupes africaines arrivant au Mali les moyens logistiques dans l'immédiat, voire un dispositif d'appui logistique. À ce besoin immédiat d'appui logistique des Nations Unies s'ajoutent les soutiens financiers nécessaires pour que la Mission des Nations Unies au Mali sous conduite africaine soit couronnée de succès.

À cet effet mon pays a saisi à la fois le Secrétaire général des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. L'Afrique attend de la communauté internationale l'expression concrète de sa solidarité dans l'immédiat pour la logistique et lors de la conférence des donateurs prévue à Addis-Abeba le 29 janvier 2013, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la résolution 2085 (2012).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

**M. Kogda** (Burkina Faso) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'accession de votre pays, à la présidence du Conseil pour ce mois de janvier, et de vous remercier pour la tenue de ce débat public, sur la situation qui prévaut au Mali.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites tout à l'heure par le représentant de la Commission de l'Union africaine et le représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La crise que traverse le Mali depuis quelques mois a malheureusement pris il y a quelques semaines une tournure dramatique avec le déclenchement d'attaques par les groupes armés visant la conquête de la partie sud du territoire, malgré les mises en garde de la

communauté internationale et l'appel au dialogue pour un règlement pacifique de la crise. Le Médiateur de la CEDEAO pour le Mali, le Président du Burkina Faso, S. E. M. Blaise Compaoré, a déploré la violation caractérisée des engagements pris par les parties maliennes à l'issue de leur rencontre du 4 décembre 2012 à Ouagadougou et a condamné la reprise des hostilités. Le groupe armé, Ansar Dine, en décidant de se coaliser avec les forces terroristes et extrémistes pour attaquer les unités des forces maliennes à Konna, a gravement violé la déclaration de cessation des hostilités et le rejet du terrorisme qu'il avait rendus publics, compromettant ainsi les chances d'aboutir à une sortie de crise négociée.

Il n'est plus besoin de s'étendre ici sur les efforts que les pays de la région et la CEDEAO n'ont cessé de déployer pour nouer le fil du dialogue entre le Gouvernement du Mali et les mouvements rebelles du nord qui s'étaient engagés à rompre tout lien avec les groupes terroristes. Et c'est en cela, que tout au long du processus de dialogue politique, le Médiateur de la CEDEAO avec le Médiateur associé, S. E. M. Goodluck Jonathan, Président de la République fédérale du Nigéria, ont patiemment et fermement fait comprendre aux différents protagonistes, en l'occurrence le groupe Ansar Dine et le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), l'intérêt de mener des négociations franches sur la base de doléances objectives qui préservent l'unité et l'intégrité territoriale du Mali, afin d'éviter le recours à la force.

Malheureusement, la rupture unilatérale du dialogue et le rejet des engagements pris par certains protagonistes, notamment le groupe Ansar Dine, ne laisse plus aucun choix à la CEDEAO et à la communauté internationale que de recourir à la force contre les groupes extrémistes qui ont montré les limites de leur bonne foi.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier la France pour la diligence avec laquelle elle a répondu à la demande du Mali, afin de freiner l'avancée des groupes terroristes. Le Burkina Faso salue la décision courageuse du Président français, S. E. M. François Hollande, d'apporter un soutien prompt et déterminant pour la restauration de la paix et de la stabilité au Mali et partant, dans toute la région. Le Burkina Faso appelle la communauté internationale à mettre immédiatement en œuvre la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité, autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), en apportant son appui pour accompagner l'action de

la France sur le terrain, notamment par la logistique militaire et par la mise en place rapide du fonds d'affection.

En ce qui concerne le Burkina Faso, le déploiement annoncé d'un bataillon de 500 hommes au Mali aux côtés des troupes de la CEDEAO est en cours d'exécution. En outre, une force de 1000 hommes a été déployée tout le long de la frontière avec le Mali pour parer à toute infiltration des groupes terroristes en fuite.

Enfin, le Burkina Faso ne ménagera aucun effort pour apporter son soutien à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et pour le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali. Le Burkina Faso marque toujours sa disponibilité, une fois la situation stabilisée, à œuvrer à la promotion du dialogue et à la bonne tenue du processus politique, afin d'aboutir à la réconciliation nationale et à l'instauration d'une paix durable au Mali.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Niger.

**M. Boureima** (Niger) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer toute la joie de ma délégation de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2013 et vous en féliciter vivement. Permettez-moi également de vous remercier d'avoir organisé la présente séance d'information qui constitue une occasion idoine d'échanger sur un point qui nous tient tous à cœur, à savoir la situation au Mali. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques pour l'exposé très informatif qu'il vient de nous faire.

La présente séance qui fait suite au débat public ministériel sur le thème, « Une approche globale à la lutte contre le terrorisme » (voir S/PV.6900), tenu le 15 janvier passé, toujours sous votre présidence, démontre une fois de plus l'attention que vous-même et votre grand pays accordent aux questions de paix et de sécurité, en particulier lorsqu'il s'agit de la région du Sahel.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom des États membres de la CEDEAO par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'à celle prononcée par l'Observateur permanent de l'Union africaine, et tiens seulement à y ajouter quelques commentaires.

La situation au Mali a trop traîné en longueur, ce qui ne devrait pas être le cas en ce sens que, depuis longtemps déjà, l'attention de la communauté internationale a été attirée sur les risques qui guettaient

toute la région du Sahel suite à la crise libyenne. En effet, la Mission conjointe ONU-Union africaine d'évaluation de l'impact de cette crise – la crise libyenne – sur les pays de la région s'est montrée exhaustive dans le diagnostic et a même formulé des recommandations pertinentes. À son tour, la Réunion de haut niveau sur la situation au Mali initiée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a été également très claire sur la nécessité de traiter efficacement et de manière intégrée, mais surtout rapidement, les problèmes de la région en général et du Mali en particulier, afin de prévenir un état de choses encore plus grave.

Certes, l'on s'est vite intéressé à la question, à l'instigation de la CEDEAO, de l'Union africaine et d'autres parties prenantes. Seulement, l'approche progressive et très douce observée, loin d'avoir les effets escomptés d'un règlement pacifique, semble avoir, au contraire, encouragé les groupes armés qui, à la faveur de la crise institutionnelle, ont vite fait de parachever leur mainmise sur tout le nord du Mali. Ils ont dû interpréter la réaction graduelle des Nations Unies à travers les résolutions 2056 (2012) du 5 juillet, 2071 (2012) du 12 octobre et 2085 (2012) du 20 décembre comme un manque de ferme volonté à contrecarrer leurs intentions machiavéliques et ont donc osé les pousser plus loin en entreprenant de descendre plus au sud afin d'occuper à terme tout le pays.

N'eût été la prompte et salutaire intervention de la France, qui a vite pris toute la mesure de la prise de la ville de Konna par les groupes armés, la question se serait posée de savoir à quel stade on en serait aujourd'hui. C'est pourquoi, toute la communauté internationale se doit, à l'instar de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, de saluer l'intervention de la France qui l'a épargnée d'une situation qui serait très difficile à redresser, mais aussi et surtout d'appuyer efficacement et sans tarder l'action conjointe que mènent les forces maliennes et françaises.

Au-delà de la légitimité et de la légalité que lui confère la demande expresse des autorités maliennes en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, à savoir l'Article 51 qui a consacré le principe de légitime défense individuelle et collective – d'ailleurs universellement reconnu, l'intervention française est, à notre avis, conforme à l'esprit de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité dont l'objectif ultime n'est autre que la restauration de l'intégrité territoriale du Mali, condition indispensable à la mise en œuvre des autres aspects de ladite résolution.

C'est dans ce même esprit que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a autorisé le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et les pays voisins et amis s'activent à cela.

Pour sa part, le Niger, qui se sent très concerné par la situation au Mali, participera à la MISMA, dont le commandant adjoint est d'ailleurs un général nigérien. Le Niger vient même de revoir à la hausse l'effectif de son contingent, qui était initialement de 500 hommes, pour le porter à 650 hommes. Je me dois de souligner que toutes les formalités constitutionnelles ont été accomplies et que le contingent est fin prêt et a reçu ce matin même, avant son déploiement très prochain, la visite du Président de la République, Chef de l'État et Chef des armées, S. E. M. Mahamadou Issoufou, dont le ferme engagement aux côtés du Mali depuis le début de la crise ne souffre d'aucune ambiguïté.

Mon pays se réjouit des manifestations de solidarité de plus en plus nombreuses à l'endroit du Mali, manifestations dont la conférence des donateurs prévue à Addis-Abeba le 29 prochain, ainsi que la réunion du Groupe international de soutien et de suivi que l'Union européenne offre d'abriter à Bruxelles le 5 février 2013, nous donneront l'occasion d'apprécier la nature et l'étendue.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

**M. Zinsou** (Bénin) : Je voudrais, avant tout propos, vous renouveler, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir organisé cette importante séance sur le Mali, qui se tient à un moment critique de l'histoire de ce pays. Au-delà du Mali, la crise affecte la stabilité de tout le Sahel, celle de l'Afrique de l'Ouest, du continent dans son ensemble, et du monde entier. Je remercie M. Feltman de son exposé fort instructif sur la situation.

Depuis que le nord du Mali est tombé sous l'emprise des groupes armés intégristes, le monde entier a assisté à des actes de violations graves des droits de l'homme et de destruction du patrimoine culturel de ce pays et, partant, de la mémoire historique de l'Afrique – un patrimoine que l'UNESCO a fort raison de revendiquer comme patrimoine de l'humanité tout entière et pour lequel elle a décidé de mobiliser les ressources pour la restauration des sites violés.

Nous rendons hommages aux organismes et partenaires, personnes de bonne volonté qui s'emploient à apporter une assistance humanitaires aux populations affectées par cette crise, notamment les réfugiés et les personnes déplacées.

L'évolution de la situation au Mali a levé toute équivoque sur la nature de la menace et du défi auxquels le Mali est confronté. La crise malienne, certes conséquence indéniable de la chute de l'ancien régime libyen, est surtout le résultat de l'afflux d'éléments extérieurs aux visées hégémonistes liés aux réseaux criminels et aux extrémistes religieux qui ont tenté de subjuguier un État libre et indépendant, en instrumentalisant une infime partie de l'une de ces minorités ethniques.

Depuis le 10 janvier 2013, ils ont révélé au grand jour leur caractère terroriste ainsi que la nature existentielle de la menace qu'ils représentent pour l'État malien. Au-delà de leurs agissements au Mali, on les a vus s'attaquer ces derniers jours aux infrastructures vitales de l'Algérie, causant la mort de victimes innocentes, prises en otage en représailles de l'appui de ce pays aux manœuvres engagées contre eux au Mali. Le Bénin exprime de cette tribune toutes ses condoléances aux familles des victimes de cette crise, y compris les familles des otages dont des dizaines ont péri du fait des terroristes. Que leurs âmes reposent en paix.

Il n'y a aucun doute, le Mali se relèvera de cette situation. Il se relèvera pour honorer l'illustre mémoire de ses fils et de ses amis qui seront tombés au champ d'honneur pour empêcher sa chute sous le joug des terroristes, car le Mali est un État membre de la Communauté des démocraties. Il est aussi le site de la conception et de l'adoption de la Déclaration de Bamako qui a défini le référentiel commun de la démocratie dans l'espace francophone, au mois de novembre de l'an 2000.

Pour le Bénin, le Mali est et veut demeurer un État laïc. Les frontières du Mali ont des remparts imprenables forgés par le respect par ses voisins du principe de l'intangibilité des frontières, si cher à l'Union africaine, et par la reconnaissance de son intégrité territoriale par la communauté internationale.

Le Mali peut compter sur la solidarité des États africains en général et de ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier, qui se sont résolument engagés dans la voie de l'intégration régionale et de la défense mutuelle de ses membres.

À aucun moment, rien n'a pu entamer la conviction du Bénin que le monde libre ne laissera pas Bamako tomber aux mains des réseaux du crime transnational organisé sous ses diverses formes de camouflage. Le Président de la République du Bénin, S. E. M. Boni Yayi, a réaffirmé sa foi en la capacité de la communauté internationale de faire preuve de la fermeté nécessaire à l'égard des avancées pernicieuses de l'intolérance religieuse et du fondamentalisme fanatique qui alimentent le terrorisme qui tente d'ériger son sanctuaire au Mali.

C'est le lieu d'exprimer, en même temps que notre admiration, notre profonde reconnaissance à la France, partenaire extracontinental le plus proche historiquement du Mali. Au moment décisif, la France a apporté, par une intervention musclée, son secours à l'État malien, à la demande de ses autorités légitimes, son secours à l'Afrique, quelques heures après le pressant appel lancé par le Président Yayi, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, alors que s'élevaient les bandes armées criminelles qui avançaient sur Bamako.

L'intervention de la France a apporté la puissance de feu à la mesure du danger qui planait sur le Mali, arrêté la progression des agresseurs et pavé la voie à l'arrivée des contingents de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) faisant partie de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). L'évolution de la situation place le Mali dans une situation d'extrême urgence et requiert une montée en puissance immédiate de la MISMA, qui, rappelons-le, est une force internationale ouverte à toutes les contributions que pourraient apporter les autres pays africains désireux de participer à la neutralisation de l'hydre terroriste dans le Sahel.

Nous remercions les pays qui offrent leur appui logistique pour faciliter le déploiement des troupes de la CEDEAO et de l'Union africaine. Il importe que la MISMA puisse déployer à brève échéance toutes ses capacités, aussi bien en termes d'effectifs que d'équipements, pour s'affirmer sur le terrain devant les groupes terroristes, avec l'appui soutenu de la France et de tous les pays du monde libre fortement interpellés par la situation.

Pour nous, le démarrage de cette campagne militaire est entièrement couvert par la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité. Les Nations Unies devraient rendre immédiatement opérationnel le dispositif d'appui logistique, financier et en équipement



prescrit par cette résolution, en faveur de l'Union africaine et de la CEDEAO, et en financer la mise en œuvre sur les ressources budgétaires de l'Organisation et les autres ressources disponibles en attendant la tenue de la Conférence des donateurs prévue pour contribuer à la constitution du fonds d'affectation spéciale institué par le paragraphe 22 de ladite résolution.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général des propositions pertinentes qu'il a faites au Conseil de sécurité et qui nous ont été présentées ici même. Nous l'engageons à faire les choix les plus appropriés pour permettre de répondre à l'urgence sur le terrain afin que l'absence de ressources et d'assistance ne mette pas en péril la vie des effectifs déployés. Nous encourageons la France à maintenir sa présence active sur le terrain et de maintenir une posture offensive qui empêche les groupes terroristes de reprendre l'initiative.

Cela dit, leurs dirigeants, qui ont la plus lourde responsabilité dans les crimes commis contre l'humanité, devront être recherchés et retrouvés pour qu'ils répondent devant la justice internationale de leurs forfaits. Au-delà de la campagne militaire au Mali, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour fermer les canaux d'approvisionnement et de financement des bandes terroristes qui sévissent dans le désert du Sahara et mettre fin aux trafics dont elles s'alimentent.

Le Bénin a décidé de participer activement à la MISMA en mettant à disposition les éléments les plus aguerris de ses forces armées. Le Bénin lance de cette tribune un appel pressant à la solidarité internationale, en particulier pour un appui matériel et financier de tous les pays épris de paix et de justice aux troupes des États africains qui sont en train d'être déployées pour s'engager, dans les plus brefs délais, aux côtés des capacités de la France et des forces armées maliennes.

Le succès rapide des actions militaires en cours permettra d'engager le processus démocratique qui conduira à des élections libres, transparentes et ouvertes à tous les Maliens, du nord au sud, de l'est à l'ouest, conformément à la résolution 2085 (2012). Les Nations Unies doivent prendre toutes les dispositions requises pour accompagner cette campagne et préparer le processus politique subséquent. Ma délégation se félicite du déploiement de l'équipe précurseur de la mission politique des Nations Unies. Le processus politique doit être conduit dans le strict respect du devoir de loyauté de toutes les communautés qui composent le Mali envers la nation malienne, ainsi que de l'aménagement inclusif des

rapports entre ces communautés, tenant rigoureusement compte de leur poids relatif dans la démographie du pays.

Les Nations Unies devront veiller à ce que les terroristes répondent de leurs actes devant une juridiction internationale appropriée. Au-delà de cette campagne militaire, il importe de redoubler d'efforts dans la promotion du dialogue au niveau de l'Alliance des civilisations pour contrer les fanatismes et fondamentalismes de tous bords.

C'est ainsi que nous pourrons éviter la résurgence des pratiques des âges révolus pour promouvoir l'ascension de l'humanité vers l'adhésion commune aux valeurs partagées du respect de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine pour le plus grand bien des Nations Unies et des peuples qui les composent.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Sarki** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter d'avoir convoqué la présente séance fort importante. Je voudrais également vous féliciter pour l'exposition que vous avez inaugurée hier illustrant les services rendus par le Pakistan à la communauté internationale au cours des 52 dernières années, par le biais de ses efforts en matière de maintien de la paix. Nous vous avons emboîté le pas. Nous participons aux missions de maintien de la paix depuis 52 ans, et nous continuerons à le faire, aussi longtemps que les circonstances le permettront.

Nous tenons à rendre un hommage sincère à M. Feltman et à le féliciter pour le message très clair qu'il a transmis aujourd'hui à la communauté internationale. Nous le remercions de son exposé sur la situation tragique qui règne au Mali. Nous le remercions également d'avoir mentionné nos soldats qui ont perdu la vie suite à une attaque brutale des terroristes, motivée par notre décision de déployer des troupes au Mali. C'est un prix que nous sommes prêts à payer et nous n'allons pas nous dérober à nos responsabilités au Mali ou dans tout autre pays dans la région.

Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire de son exposé détaillé sur la situation au Mali, au nom de la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est assurée par son pays. Nous tenons également à féliciter et à remercier l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation

des Nations Unies qui nous a donné une vue d'ensemble de la situation au Mali, au nom de l'Union africaine.

La présente séance arrive à point nommé car elle se tient seulement quelques jours après la tenue de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Abidjan, le 19 janvier. Nous voudrions en particulier appeler l'attention sur le communiqué final de cette réunion car il a une importance fondamentale pour le règlement de la crise malienne.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple algériens pour les otages innocents et les membres des forces de sécurité qui ont perdu la vie dans l'attentat terroriste odieux perpétré récemment au site gazier d'In Amenas. En condamnant fermement ces actes de violence insensés et inhumains, le Nigéria exprime sa solidarité aux autres membres de la communauté internationale, en particulier les pays qui ont perdu des ressortissants dans cet horrible incident. Malheureusement, de tels actes ne font que nous rappeler que le fléau du terrorisme constitue toujours un défi et qu'aucun pays n'est à l'abri de ses tentacules maléfiques.

Tout en exprimant notre vive sympathie et nos condoléances les plus sincères aux familles traumatisées et en deuil, ma délégation tient à réaffirmer que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer en tant qu'instance où faire progresser la lutte collective contre le terrorisme mondial.

La lutte contre le terrorisme demeure une très haute priorité du Nigéria, aussi bien au niveau national que sous-régional. Nous sommes également conscients de la terrible menace que des groupes terroristes et des activistes armés font peser sur le Mali. Dans le cadre de l'action internationale en cours pour libérer le Mali de cette menace et de ce danger, le Nigéria a commencé le déploiement accéléré de 1 200 hommes pour contribuer à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Nous notons avec satisfaction que d'autres États membres de la CEDEAO et de l'Union africaine ont également décidé de fournir des contingents à l'appui des efforts déployés par l'armée malienne pour mettre le pays à l'abri de la menace terroriste et extrémiste.

Comme il a déjà été indiqué, le général de division de l'armée nigériane Shehu Usman Abdulkadir a été nommé commandant de la MISMA par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO

lors de leur récente réunion à Abidjan. Il importe de souligner que le fait qu'un officier de l'armée nigériane soit mis à disposition pour prendre la tête de la MISMA, ainsi que l'aide financière apportée par le Nigéria au Mali et le rôle de médiateur joué par le Président Goodluck Ebele Jonathan au Mali, conjointement avec le Président burkinabé Blaise Compaoré, illustrent notre vive inquiétude et l'intérêt que nous portons à la situation sécuritaire au Mali et dans l'ensemble de la sous-région.

Les mesures prises par le Nigéria vont dans le sens de la décision prise par le Conseil de sécurité le 10 janvier et de sa résolution 2085 (2012), appelant au déploiement rapide de la MISMA et au renforcement de l'appui international au Mali. Le Nigéria aspire à un règlement pacifique de tous les différends. De fait, en octobre 2012, le Président Goodluck Jonathan s'est rendu en mission à Bamako pour rencontrer toutes les parties et encourager le dialogue. Néanmoins, lorsqu'une telle réconciliation n'est ni autorisée ni proposée, le recours à la force devient malheureusement inévitable et même nécessaire.

Notre action au Mali est conforme à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, et n'a donc pas besoin d'être justifiée ou défendue. Nous respectons également les normes et principes sur lesquels se fondent les protocoles de notre groupement régional, la CEDEAO, concernant la sécurité collective et la protection de l'intégrité territoriale de ses États membres. Nous sommes au Mali pour aider l'armée à libérer son territoire et à défendre son intégrité, son indépendance et son unité.

Au-delà de toutes ces considérations, nous voudrions souligner que la région du Sahel et les pays tel le Mali ont été ignorés ou négligés trop longtemps par la communauté internationale. Les souffrances des populations et la détérioration de la situation sécuritaire n'ont pas été jugées dignes de l'attention du monde, jusqu'à ce que la situation s'aggrave et qu'il soit trop tard pour apporter une solution pacifique. Le débat tenu au Conseil de sécurité le 10 décembre 2012 (voir S/PV.6882) et la réunion de haut niveau sur le Sahel convoquée par le Secrétaire général le 26 septembre 2012 portaient plus, selon nous, sur l'abandon de la région du Sahel que sur toute autre chose. Le Secrétaire général n'a cessé d'appeler l'attention sur la situation dans cette région et a fait preuve de clairvoyance en élaborant une stratégie régionale intégrée pour le Sahel.

Le fait qu'il a nommé M. Romano Prodi Envoyé spécial pour le Sahel traduit aussi sa préoccupation.

La fourniture d'une aide humanitaire suffisante, accélérée et opportune fait cruellement défaut à l'ensemble de la région du Sahel. À moyen et long terme, des initiatives de consolidation de la paix structurées, le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place des institutions – y compris la bonne gouvernance, la consolidation des institutions démocratiques, les droits de l'homme et l'autonomisation des jeunes – font cruellement défaut dans la région. Le Nigéria reconnaît donc le recours à la force, s'il est nécessaire pour faire face à la menace immédiate posée par les terroristes et à l'instabilité au Mali et dans l'ensemble de la région, ne saurait être une stratégie ou une solution efficace à long terme.

La communauté internationale doit faire plus. La promotion d'un développement économique homogène et une aide au développement accrue permettraient aux gouvernements de la région de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits. S'ils recevaient une aide financière et matérielle suffisante de la part du reste du monde, elles leur permettraient par exemple d'être en mesure de s'attaquer à des problèmes tels que la pauvreté extrême, les effets des changements climatiques, l'analphabétisme généralisé, le chômage, le mécontentement général et même les courants séparatistes. Cela contribuerait sans aucun doute à promouvoir la cohésion, à contrer l'extrémisme et à réduire l'attrait de la violence.

À cet égard, le Nigéria appelle tous les États Membres à participer activement à la conférence des donateurs au fonds d'affectation spéciale créé en vertu du paragraphe 22 de la résolution 2085 (2012), prévue le 29 janvier à Addis-Abeba. Nous espérons que cette conférence des donateurs encouragera tous les États Membres, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes à œuvrer de concert pour atteindre notre objectif commun : lutter contre le terrorisme et répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme et à la situation humanitaire dans la sous-région.

Ma délégation tient à saluer les contributions remarquables et précieuses de la France et d'autres pays, y compris le Niger, le Tchad, un pays frère, le Togo et de nombreux autres, qui se sont engagés à fournir des contingents à cet effort coûteux de la communauté internationale pour rétablir la souveraineté du Mali. L'action centrale et opportune de la France, à la lumière

de la détérioration de la situation sécuritaire au Mali et dans le contexte de la résolution 2085 (2012), nous a appris quelque chose d'essentiel, à savoir qu'un seul pays peut ajouter une valeur considérable aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Il ne fait aucun doute que l'impact de l'action de la France et les contributions importantes de nombreux pays pour aider le Mali à sortir de cette crise institutionnelle et sécuritaire démontrent qu'une coopération étroite et systématique entre les États Membres est une condition essentielle et une stratégie efficace pour s'attaquer au terrorisme.

Nous espérons que le monde prendra d'autres engagements semblables et d'autres mesures volontaristes de ce type pour répondre aux autres préoccupations des pays de la région du Sahel et aider l'ONU à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie régionale intégrée pour le Sahel du Secrétaire général.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mayr-Harting** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé important et instructif.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je remercie aussi le Représentant permanent du Mali pour sa prise de position aujourd'hui.

L'Union européenne condamne les actions conduites par les groupes terroristes et criminels à l'encontre des forces armées maliennes, menaçant l'intégrité territoriale du pays et la sécurité de sa population. Dans ces circonstances, et en cohérence avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – notamment les résolutions 2056 (2012), 2071 (2012) et surtout 2085 (2012) – l'Union européenne soutient les efforts de la région et de la communauté internationale. Elle salue la réponse rapide de la France, soutenue par d'autres États membres de l'Union européenne, ainsi que celle de nombreux pays africains, suite à la demande d'assistance militaire contre les groupes terroristes et criminels formulée par le Président du Mali.

L'Union européenne soutient le déploiement rapide de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), conformément à la résolution 2085 (2012), et réitère son engagement à fournir rapidement une aide financière à cette Mission, en particulier à travers la mobilisation de la Facilité de

soutien à la paix pour l'Afrique. Les préparatifs en vue d'un appui financier et logistique, en étroite relation avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sont en cours.

L'Union européenne participera également à la conférence de donateurs prévue le 29 janvier à Addis-Abeba. Dans ce contexte, l'Union européenne accueille favorablement la dernière lettre du Secrétaire général concernant les différentes possibilités de fournir un soutien logistique à l'appui de la MISMA. L'Union européenne espère que le Conseil de sécurité pourra se prononcer rapidement sur l'autorisation d'un dispositif solide pour le financement de la Mission.

En réponse à la requête directe des autorités maliennes, et en conformité avec la résolution 2085 (2012), l'Union européenne a décidé de déployer une mission de formation chargée de fournir une formation militaire aux forces armées maliennes. Le commandant de la mission a été nommé, il s'agit du général François Lecointre, et une première équipe technique devrait arriver à Bamako dans les prochains jours afin de déployer la mission dans le courant du mois de février.

Des progrès politiques sont cruciaux pour assurer la stabilité du Mali sur le long terme. À cet égard, l'Union européenne engage instamment les autorités maliennes à adopter et mettre en œuvre le plus rapidement possible une feuille de route visant à rétablir la démocratie et l'ordre constitutionnel. Elle encourage un dialogue national inclusif, ouvert aux populations du nord et à tous les groupes rejetant le terrorisme et reconnaissant l'intégrité territoriale du pays. L'armée doit être réformée et soumise au pouvoir civil. L'Union européenne est déterminée à reprendre graduellement, dès que les conditions seront réunies, sa coopération au développement et à déboursier rapidement les fonds prévus.

L'Union européenne réitère l'importance qu'elle accorde à la coordination étroite avec les efforts maliens et les autres partenaires régionaux et internationaux.

Ainsi, et en étroite liaison avec les Nations Unies et l'Union africaine, l'Union européenne envisage d'organiser, le 5 février à Bruxelles, la prochaine réunion ministérielle du Groupe international de soutien et de suivi sur la situation au Mali, comme beaucoup d'orateurs l'ont déjà mentionné aujourd'hui.

L'Union européenne se tient prête à renforcer sans délai son soutien aux efforts des organisations humanitaires pour aider les populations du Mali et des pays voisins dans le besoin. Elle souligne l'importance d'une coordination efficace entre acteurs humanitaires sous les auspices des Nations Unies, et elle réitère son appel à toutes les parties engagées leur demandant de permettre un accès humanitaire sans contrainte aux populations dans le besoin et de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires.

L'Union européenne appelle toutes les parties à garantir la protection des populations civiles et à respecter le droit international humanitaire ainsi que les droits de l'homme. Une attention très particulière doit être portée à la situation des enfants, non seulement ceux qui habitent dans les zones de combat ou ceux qui portent des armes, mais aussi aux enfants dont la vie quotidienne a été bouleversée par le déménagement forcé ou les troubles au niveau humanitaire. Toutes les parties et individus engagés au Mali seront tenus pour responsables de leurs actes.

L'Union européenne souligne l'importance de maintenir la stabilité au Sahel et de prévenir un impact négatif sur les pays voisins. Dans ce contexte, elle réitère son engagement à soutenir les pays voisins du Mali dans le contexte de sa Stratégie au Sahel afin de renforcer leur sécurité et leur développement. À cet effet, la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel devrait intervenir sous peu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 17 h 15.*